

# Coronavirus COVID - 19

## Point de situation 11 mars 2020

**Au mercredi 11 mars, il n'y a aucun cas avéré de coronavirus dans l'archipel guadeloupéen (Basse-Terre, Grande-Terre, Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade).**

### Élections municipales : les mesures de prévention pour les opérations de vote

Le Premier Ministre a adressé à l'ensemble des maires de France une lettre qui leur expose les mesures préconisées, en concertation avec la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités ainsi qu'avec les associations d'élus, pour assurer le meilleur déroulement des opérations de vote dans le contexte actuel.

Il a été décidé :

- Un **affichage des « mesures barrières »** à l'entrée des bureaux de vote pour les électeurs.
- Une organisation physique des bureaux de vote de manière à limiter autant que possible les situations de promiscuité prolongée entre les électeurs et entre les électeurs et les membres du bureau de vote.
- Le nettoyage régulier du matériel électoral.

Des dispositions particulières ont aussi été prises pour l'établissement des procurations de vote afin d'assouplir cette modalité :

- pour permettre l'expression du suffrage des personnes qui font l'objet de mesures de confinement ou de mise en quarantaine ou de leur entourage,
- au bénéfice des personnes qui sont susceptibles d'être plus vulnérables au virus (personnes âgées au sein des établissements de retraite par exemple).

### Conseil aux électeurs

Quelques gestes simples peuvent vous permettre de vous prémunir du COVID19 et de protéger les autres :

- Privilégiez les heures de moindre affluence, entre 9h et 11h et entre 13 et 16h (les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h).
- Lavez-vous les mains avant et après avoir voté.
- Apportez votre stylo pour émarger (stylo bleu ou noir indélébile).
- Munissez-vous de votre bulletin de vote que vous avez reçu par courrier.
- Évitez tout contact physique et restez à distance raisonnable des autres électeurs.

  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COVID-19**

**POUR VOTER,**  
**LES BONS GESTES À ADOPTER**

-  Lavez-vous les mains en entrant dans le bureau de vote et en le quittant
-  Évitez tout contact physique avec d'autres personnes
-  Restez à distance raisonnable des autres électeurs
-  Si vous portez un masque, ôtez-le uniquement à la demande d'un membre du bureau de vote pour identification, puis remettez-le immédiatement



## INFO ARS Guadeloupe

### La distribution des masques chirurgicaux aux professionnels de santé libéraux

Conformément aux dispositions nationales et aux premières dotations livrées le week-end dernier en Guadeloupe, 48 000 masques chirurgicaux adultes du stock national sont actuellement en cours de mise à disposition des professionnels de santé libéraux demandeurs et classés comme prioritaires, compte tenu du rôle qu'ils sont susceptibles de jouer dans la détection des premiers cas de malades Covid-19.

Pour compléter cette dotation, la Directrice générale de l'ARS a fait mettre à disposition, une dotation supplémentaire de 2 000 masques adultes et 60 000 masques enfants et pédiatriques qui sont déjà en cours de distribution. **Ce sont donc 110 000 masques qui parviendront dans les pharmacies, à destination des professionnels de santé libéraux.**

Les médecins généralistes, les infirmiers libéraux et les sages-femmes libérales sont donc fournis prioritairement, sur présentation de leur carte RPPS dans l'officine de leur choix. Une dotation de 50 masques au total est à privilégier pour chacun de ces professionnels.

Avec les arrivages complémentaires attendus, les autres professionnels de santé prioritaires (médecins spécialistes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes) seront servis dès que possible.

La remise de ces masques est effectuée contre signature et engagement à les utiliser conformément aux consignes du Ministère de la santé et des solidarités et aux recommandations émises par la Société française d'hygiène hospitalière : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/Avis-Masque-SF2H-SPIIF-04.03.2020.pdf>

Pour rappel, l'association départementale des gardes et des urgences (ADGUPS) a reçu en semaine 10 une dotation en masques chirurgicaux pour les maisons médicales de garde du département.

La déontologie, le civisme de chaque professionnel de santé et le respect des conditions d'emploi de ces masques doivent permettre une gestion optimale de ces premiers stocks.



## INFO Rectorat

Toutes les informations sur les dispositions prises dans les établissements scolaires sont disponibles sur le site du rectorat de l'académie de la Guadeloupe [www.ac-guadeloupe.fr](http://www.ac-guadeloupe.fr)

Un contact régulier est établi avec les écoles, établissements et services. Ainsi, deux remontées par jour des situations de terrain sont effectuées par les établissements, écoles et services.

## Coronavirus COVID-19

### Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :  
**0 800 130 000** (appel gratuit)

